

J-2  
de Beaulieu 1-12-9

*Droit de Passage A Vie*

Parc du Mont-Orford,  
Le 14 juin 1984.

Monsieur Paul-Émile Gagnon  
Président,  
Les Sans Peur Inc.  
BONSECOURS, (Québec)  
JOE 1HO

Monsieur,

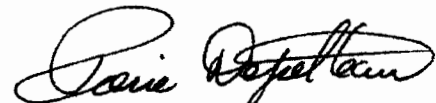
Il me fait plaisir d'accepter votre demande de droit de passage sur les lots 1085 et 1086 du Canton d'Orford, dans le parc du Mont-Orford.

Je désire souligner que cette autorisation est recevable du fait que sur ces lots vous aviez obtenu des droits de passage antérieurs à l'expropriation de ces terrains pour le parc. Vous comprendrez que le parc ne peut accepter l'aménagement de nouveaux sentiers.

Je vous saurais gré aussi de nous souligner tout problème survenant sur ce sentier.

Veillez recevoir, Monsieur Gagnon, l'expression de nos sentiments distingués.

PARC DU MONT-ORFORD,



Pierre Dépelteau,  
Directeur.

PD/fmb

c.c.: M. Michel Ebacher, chef, S.P.A.P.-Estrie  
M. Raymond Cournoyer, Québec.

# FCMQ



LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE  
MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

Sherbrooke, le 27 novembre 2009

Club Les Sans Peur

Attention de : Monsieur Raymond Bourbonnais, président

C.P. 192

Eastman Qc

JOE 1P0

**OBJET : SENTIER PARC DU MONT ORFORD**

Monsieur Bourbonnais,

La présente est pour vous confirmer l'appui indéfectible de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) dans vos démarches pour le maintien du sentier existant dans le Parc du Mont Orford.

De plus, nous certifions que le bout de sentier local de votre club situé entre le sentier Trans-Québec numéro 35 et le sentier Trans-Québec numéro 55 est bel et bien une partie intégrante du Circuit Joseph-Armand-Bombardier. Ce sentier, qui est un apport touristique indéniable pour notre belle région, permet de relier deux sentiers provinciaux entre eux et de desservir bon nombre de motoneigistes par l'hébergement et la restauration tout au long de ce sentier.

Il est bien évident que la fermeture de ce tronçon de sentier du Circuit Joseph-Armand-Bombardier met en péril un circuit touristique très utilisé par les touristes américains pour se rendre dans les autres régions du Québec.

En espérant le tout conforme.

Marjorie Beaudette

Administratrice-Région Cantons de L'Est

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

À M. le sous-ministre Léopold Gaudreau

A la fin de mai, on avait promis au "Club LesSansPeur Inc. qu'il n'y aurait pas de problème pour la saison 2009 et 2010 de faire 1.4km. à l'extrémité du parc où il n'existe aucune structure de piste cyclable, pédestre, ski de fond etc. nous sommes les seuls dans ce coin-là et notre sentier est déjà existant.

Nous venons d'être avisés cette semaine que nous ne pouvons plus circuler par cet endroit. Voici notre argumentaire: contrairement à ce que M. Pierre Dépelteau affirme, il ne s'agit pas d'une piste locale, mais du circuit J.Armand Bombardier (collecteur entre la 35 et la 521 ) tel qu'il apparaît sur la carte des Cantons de l'est et ceci est confirmé par le président de la Fédération des Motoneigistes, M. Mario Coté. Donc tel que promis par la ministre, nous voulons de l'aide pour développer un nouveau circuit. Ce nouveau circuit, à partir du marais du lac Brompton, longerait la 220 ( dépanneur des Trois lacs est un poste d'accommodation et a besoin de ce circuit pour les mois difficiles d'hiver), tournerait à droite sur Bûcherons et longerait le parc du côté ouest jusqu'à Racine. Donc une bande de terre serait exclue du parc pour fin de sentier de motoneige.

Nous serions heureux que vous considériez cette alternative qui pourrait servir aussi pour les sentiers équestres pour les autres saisons. Pour notre secteur, l'industrie de la motoneige est très importante et on envoie un mauvais signal à Valcourt en fermant ce circuit. Nous sommes le centre pour aller un peu partout en Estrie. À titre d'exemple les motoneigistes passent par notre sentiers et logent dans les différents hôtels de la région pour aller au Grand Prix de Valcourt.

Jean-Guy Beaulieu, conseiller municipal d'Orford

pour: M. Raymond Bourbonnais, président du Club LesSansPeur Inc.

J'accuse réception de votre courriel. J'ai demandé qu'on analyse rapidement votre proposition afin de vérifier l'impact de votre proposition de tracé alternatif, sans pour autant créer ailleurs des impacts qu'on veut corriger dans un parc national. Si une telle possibilité existe réellement et que sa mise en place est tout simplement une question de temps, le MDDEP pourrait revoir sa décision de ne pas autoriser l'accès de la motoneige au parc national du Mont-Orford. Si la proposition faite ne rencontre pas les critères que le gouvernement s'est fixés, et qui sont connus, pour la relocalisation de sentiers de motoneige hors parcs, notre position va alors demeurer la même. Notre objectif: vous répondre rapidement.

Merci.

*Léopold Gaudreau  
Direction générale du développement durable  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage, boîte 2  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3860  
Télécopieur : 418 646-5883  
Courriel : [leopold.gaudreau@mddep.gouv.qc.ca](mailto:leopold.gaudreau@mddep.gouv.qc.ca)*